

DÉPARTEMENT de la GIRONDE  
ARRONDISSEMENT de BORDEAUX  
Commune de LORMONT

-----  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

-----  
EXTRAIT  
du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

-----  
Séance ordinaire du VENDREDI 21 JUIN 2019

L'an deux mille dix-neuf, le vendredi vingt et un à dix-huit heures,

Le Conseil Municipal de la Commune LORMONT, convoqué par Monsieur le Maire, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Jean TOUZEAU.

Présent(e)s : Jean TOUZEAU, Josette BELLOQ, Philippe QUERTINMONT, Yasmina BOULTAM, Marc GALET, Marielle DESCOUBES SIBRAC, Bernard RIVAILLÉ, Claude DAMBRINE, Tayeb BARAS, Pierrette DUPART, Stéphane PERES DIT PEREY, Michèle FAORO, Jean-Claude FEUGAS, Cyrille PEYPOUDAT, Jannick MORA, Grégoric FAUCON, Mireille KERBAOL, Brétislav PAVLATA, Maria Del Pilar RAMIREZ, Jean-Louis COUTURIER, Danielle JOUS, Vincent COSTE, Maférima DIAGNE, Alexandre CHADILI, Loubna EDNO-BOUFAR, Jean-Pierre BACHÈRE, Jean-Baptiste DEFRANCE, Mónica CASANOVA.

Absente excusée ayant donné procuration :  
Suna ERDOGAN (procuration Yasmina BOULTAM).

Absent excusé : Salim KOÇ.

Absent(e)s : Aziz S'KALLI BOUAZIZA, Myriam LECHARLIER, Marc SALLOT, Frédéric BERGMAN, Richard UNREIN.

Conseillers en exercice : 35

Nombre de présents : 28

Nombre de votants : 29

N° 2019/21.06/07

GASPILLAGE ALIMENTAIRE :  
CONVENTION DE PARTENARIAT – AUTORISATION DE SIGNATURE

Monsieur Jean-Pierre BACHÈRE est désigné en qualité de Secrétaire de séance.

**Marielle DESCOUBES-SIBRAC, Adjointe déléguée à la solidarité, explique aux membres de l'assemblée délibérante que :**

En partenariat avec Bordeaux-Métropole la Ville souhaite s'engager dans une démarche de lutte contre le gaspillage alimentaire concernant notamment la restauration collective, correspondant à une des priorités du programme politique. Par ailleurs, cette mesure devrait devenir obligatoire à partir de 2020.

Le plan d'actions du « Territoire zéro déchet, zéro gaspillage » adopté le 7 juillet 2017, lancé par le Ministère de l'Environnement, vise à repérer et à accompagner les collectivités territoriales qui s'engagent dans une démarche ambitieuse de prévention, de réutilisation et de recyclage de leurs déchets. Ces territoires déclinent ainsi de manière opérationnelle les avancées de la loi de transition énergétique pour la croissance verte en matière d'économie circulaire.

En effet, le gaspillage alimentaire représente plus de 11.000 tonnes de déchets produits par an sur le territoire métropolitain.

Pour ce faire, Bordeaux Métropole a mis en œuvre un accompagnement pour les villes désireuses de participer à l'animation de ce projet éducatif, grâce à des modules de mise à disposition d'outils à divers niveaux : technique, logistique et méthodologique.

Pour un démarrage à la rentrée de septembre 2019, deux écoles (élémentaires Marie CURIE et Marcel PAGNOL) pilotes ont été choisies sur la commune suite à une démarche concertée.

La convention est établie pour une durée de 13 mois, à partir de la signature des deux parties.

Un bilan sera réalisé avant la fin de l'accompagnement.

Si les parties cosignataires décidaient d'une poursuite de l'action, la reconduction de l'accord ferait l'objet d'une nouvelle convention.

Avis favorable de la Commission Ville sereine du 13 mai 2019.

**Ceci étant exposé, il est donc demandé à l'assemblée délibérante d'adopter les termes de la délibération suivante :**

**La Ville de Lormont,**

**Vu** l'article L2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

**Vu** la loi N° 2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte ;

**Vu** le plan d'actions du « Territoire zéro déchet, zéro gaspillage » ;

**Vu** la délibération de Bordeaux Métropole N° 2017-499 relative à la convention pour l'accompagnement à la lutte contre le gaspillage alimentaire ;

**Entendu le rapport de présentation,**

**Considérant** la nécessité de soutenir des actions visant à réduire le gaspillage alimentaire et le développement d'une économie circulaire sur le territoire ;

**DÉCIDE**

**Article unique :**

d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention pour l'accompagnement à la lutte contre le gaspillage alimentaire entre la Ville de Lormont et Bordeaux Métropole.

**VOTE :**

**POUR :**

- 23 - Groupe des Élu(e)s Socialistes et Personnalités de Progrès,
- 3 - Groupe des Élu(e)s Communistes et Républicains,
- 1 - Groupe Europe Écologie les Verts,
- 1 - Groupe Choisir Lormont
- 1 - Groupe Nouveau Parti Anticapitaliste.

*Le Maire, Jean TOUZEAU :*

*\* certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte ;*

*\* informe qu'il pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication.*

FAIT A LORMONT, le 24 juin 2019  
pour extrait certifié conforme au registre des délibérations,

**Le Maire,  
Jean TOUZEAU**